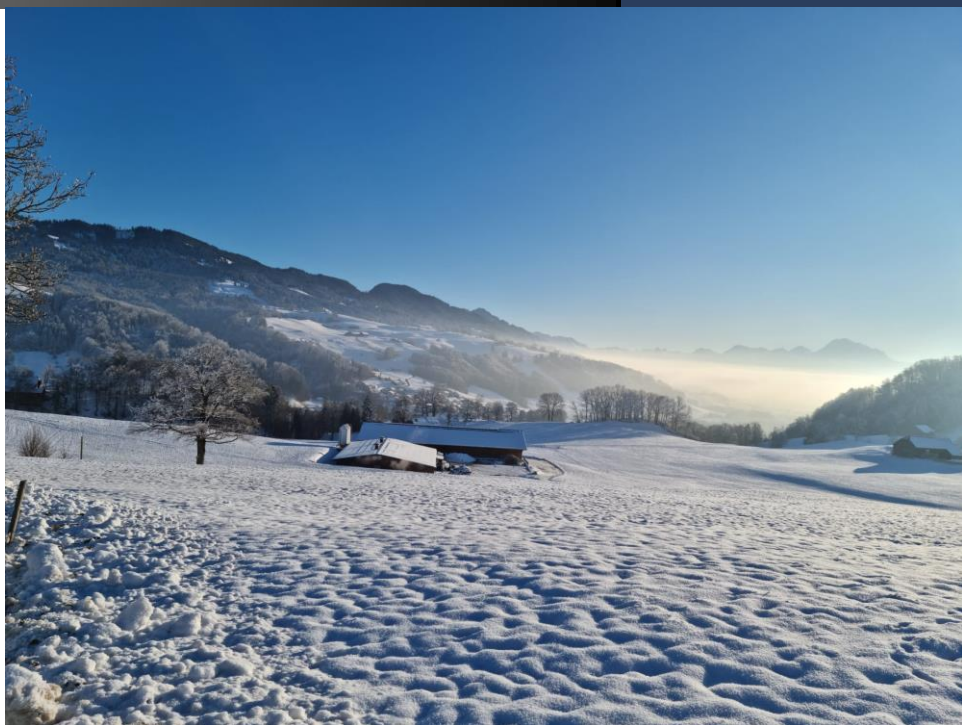


Commune de La Roche



Bulletin d'information
communal

L'Expression Villageoise



N° 42
Décembre 2024

Sommaire

Assemblée communale – Convocation	Page/s	2-3
Finances communales	Page/s	4
Budget 2025 – Fonctionnement	Page/s	5-8
Budget 2025 – Investissements	Page/s	9-10
Présentation des investissements	Page/s	11-13
Budget 2025 du Foyer St-Joseph	Page/s	14-15
Règlement des finances du Foyer St-Joseph	Page/s	16-17
Modification des statuts de la Corporation Berra-Gibloux	Page/s	18-19
Gouvernance communale	Page/s	20-21
Projet de transformation de la ferme Le Pelevuit	Page/s	22
Changement au sein du Conseil communal	Page/s	23
Conseil communal – Répartition des dicastères	Page/s	24-25
Taxes communales 2024 et contribution immobilière 2025	Page/s	26-27
Déclaration d'impôt	Page/s	28
Calendriers des consultations 2025	Page/s	29
Réduction des primes d'assurance maladie 2025	Page/s	30
Prestations complémentaires	Page/s	31
Défibrillateurs à La Roche	Page/s	32
Commission Séniors	Page/s	33
Vente de cartes journalières CFF	Page/s	34
Commander une attestation de domicile depuis chez vous	Page/s	35
Statistiques du contrôle des habitants	Page/s	36
Ouverture des routes communales	Page/s	36
Manifestation temporaire – Demande digitalisée	Page/s	37
MEMO Déchets	Page/s	38
Calendrier de l'Intersociété 2024-2025	Page/s	39-40
Sapins de Noël	Page/s	41
Fermetures hivernales	Page/s	41
Secrétariat communal – Horaires habituels	Page/s	42
Coordonnées utiles	Page/s	43
Vœux de fin d'année	Page/s	44

Assemblée communale convocation

Les citoyennes et citoyens de la commune de La Roche sont convoqué(e)s en assemblée communale ordinaire le :

jeudi 12 décembre 2024 à 20h00
à la salle La Berra de la Maison de Ville
(Route de la Gruyère 9, 1634 La Roche)

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mai 2024 (le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet www.la-roche.ch)

2. Budget 2025

2.1 Budget de fonctionnement

2.1.1 Présentation

2.1.2 Rapport de la Commission financière

2.2 Budget d'investissement

2.2.1 Réfection de la route du Belvédère Etape 3

2.2.2 Réfection de la route communale de la Brèteneire partie supérieure

2.3 Rapport de la Commission financière

2.4 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2025

3. Budget 2025 du Foyer St-Joseph

3.1 Budget de fonctionnement

3.1.1 Présentation

3.1.2 Rapport de la Commission financière

3.2 Budget d'investissement

3.2.1 Présentation

3.2.2 Rapport de la Commission financière

3.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2025

4. Règlement des finances du Foyer St-Joseph – Présentation et approbation

5. Modification des statuts de la Corporation Berra-Gibloux – Présentation et approbation

6. Gouvernance communale

6.1 Conseil général

6.2 Fixation du nombre de conseillers communaux pour la législature 2026-2031

7. Divers

Tous les documents sont à disposition pour consultation au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

A l'issue de l'assemblée, une verrée vous sera offerte.

Finances communales

Le budget de fonctionnement 2025 présente une perte de CHF 471'959.59 pour un total de charges de CHF 9'457'748.13 et CHF 8'985'788.54 de revenus. En comparaison avec le budget de l'année précédente, les charges augmentent de 3.10% alors que les produits sont en diminution de 0.65%.

Nous avons constaté une hausse des charges liées cantonales et régionales pour un montant de CHF 220'816.06 ; elles représentent le 46.78% de la perte prévue.

Concernant les recettes et surtout les impôts, nous avons été prudents, mais nous avons tout de même planifié des rentrées fiscales supplémentaires liées aux nouvelles constructions dans le village.

Le Conseil communal a également pris les mesures nécessaires afin de limiter les coûts pour lesquels il a une influence.

En fonction de ce budget déficitaire, la commission financière recommande au conseil communal d'envisager une hausse d'impôts pour l'année 2025.

Le conseil communal ne souhaite pas le faire immédiatement et désire prendre un peu de recul et d'analyser les résultats des comptes 2024 et de voir quelles seront les rentrées fiscales à la suite de l'augmentation de population de ces derniers mois et des prochains 12 mois.

Nous signalons également que pour le budget 2025, aucun montant n'a été planifié pour le centre sportif régional qui devrait voir le jour d'ici peu. La part communale devra être versée depuis 2026 selon les informations en notre possession.

Si la situation concernant les recettes fiscales ne devait pas s'améliorer très nettement d'ici une année, la hausse de l'impôt communal sera certainement une évidence à court terme.

Le montant des investissements est de CHF 11'513'860.- et CHF 2'499'051.- de revenus escomptés. Sur ces montants, il faut considérer CHF 7'142'860.- de reports d'investissements et CHF 2'206'101.- de report de subventions des exercices précédents, soit un montant d'investissement pour cette année de CHF 4'371'000.- et CHF 292'950.- de revenus.

Budget 2025 - Fonctionnement

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	792'902.99	111'542.08	832'680.00	101'000.00	824'797.00	103'000.00
0110	Législatif	19'430.30		18'120.00		19'120.00	
0120	Exécutif	63'528.28	6'093.20	77'800.00		67'800.00	
0220	Administration	495'099.78	33'564.50	538'360.00	37'100.00	538'247.00	37'100.00
0290	Immeuble de la Maison de ville	214'844.63	71'884.38	198'400.00	63'900.00	199'630.00	65'900.00
1	ORDRE PUBLIC	199'950.67	163'176.90	157'745.95	96'080.00	148'612.32	96'080.00
1400	Question Juridiques	2'372.30		3'500.00		3'500.00	
1500	Service du feu	164'769.09	84'465.85	145'463.00	93'830.00	135'457.97	93'830.00
1610	Défense militaire	27'331.01		3'240.00		3'240.00	
1620	Protection civile	3'563.53	78'711.05	4'445.95	2'250.00	5'299.35	2'250.00
1621	ORCOC	1'914.74		1'097.00		1'115.00	
2	FORMATION	2'561'214.88	506'204.73	2'710'426.65	529'640.00	2'842'025.30	548'715.00
2110	École enfantine	141'362.10		147'682.90		147'453.80	
2120	École primaire	1'437'707.12	2'685.00	1'539'994.45	2'000.00	1'558'648.85	2'000.00
2170	Bâtiments scolaires	146'990.53		139'800.00		210'520.00	
2180	Accueil extra-scolaire	331'192.85	331'192.85	317'000.00	318'800.00	377'650.00	377'650.00
2190	Responsable d'établissement	11'863.30	11'863.30	11'000.00	11'000.00	12'000.00	12'000.00
2196	Cercle scolaire LR / PLV	158'586.43	158'586.43	195'840.00	195'840.00	155'065.00	155'065.00
2200	Ecoles spécialisées	307'698.75	1'877.15	328'109.30	2'000.00	349'687.65	2'000.00
2300	Formation professionnelle initiale	25'813.80		31'000.00		31'000.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	622'630.74	14'149.19	618'213.35	20'050.00	596'662.89	21'950.00
3221	Sociétés culturelles	69'730.79		66'205.20		63'482.09	
3290	Halle sport et culture	348'452.28	12'199.19	346'250.00	20'250.00	341'920.00	20'750.00
3321	Antennes collectives, télé-réseau (communal)	2'575.22		2'550.00		2'550.00	
3410	Sport	52'873.20	1'500.00	55'288.15	-700.00	53'008.80	700.00

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3420	Loisirs, parcs publics, chemins pédestres bords du lac	148'999.25	450.00	147'920.00	500.00	135'702.00	500.00
4	SANTÉ	751'598.88	126'833.65	848'279.00	125'124.00	931'071.14	131'124.00
4110	Hôpitaux	11'352.82		34'584.20		31'825.89	
4120	Établissement médico-social	434'156.25	119'285.00	481'224.60	119'624.00	503'373.25	125'624.00
4210	Soins ambulatoires	293'891.56		318'970.20		382'372.00	
4320	Lutte contre les maladies	1'825.05		3'000.00		3'000.00	
4330	Service médical des écoles	10'373.20	7'548.65	10'500.00	5'500.00	10'500.00	5'500.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1'530'472.62	600'416.69	1'618'699.65	623'090.00	1'711'884.98	628'870.00
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	499'028.30		522'550.15		545'301.55	
5410	Protection de la jeunesse	55'811.65		52'490.00		74'379.67	
5720	Aide matérielle	375'215.98		420'569.50		463'333.76	
5790	Service des curatelles, Jogne - Rive droite	600'416.69	600'416.69	623'090.00	623'090.00	628'870.00	628'870.00
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	884'771.39	159'590.56	931'011.00	117'800.00	983'837.00	99'800.00
6150	Routes communales	713'499.61	136'037.56	748'500.00	96'600.00	802'900.00	93'600.00
6155	Places de stationnement	1'410.90		2'000.00		2'000.00	
6190	Immeuble édilité	11'580.67		18'940.00		18'940.00	
6290	Immeuble Abris bus WC public	9'348.31	1'200.00	11'230.00	1'200.00	10'630.00	1'200.00
6330	Autres systèmes de transport	133'484.90	22'353.00	135'285.00	20'000.00	132'548.00	5'000.00
6400	Télécommunications	15'447.00		15'056.00		16'819.00	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	986'262.66	834'680.40	1'069'835.00	902'755.00	1'042'680.00	917'850.00
7101	Approvisionnement en eau	433'724.06	433'724.06	452'880.00	452'880.00	465'750.00	465'750.00
7201	Traitement des eaux usées	169'281.86	169'281.86	221'775.00	221'775.00	214'000.00	214'000.00
7301	Gestion des déchets	177'533.31	177'533.31	193'750.00	171'600.00	185'000.00	181'600.00
7410	Corrections de cours d'eau	139'408.89	20'000.00	128'120.00	27'500.00	103'620.00	27'500.00
7690	Protection de l'environnement	13'489.29		10'690.00		10'690.00	
7710	Cimetières, crématoires	19'985.41	6'281.17	17'520.00	8'000.00	18'520.00	8'000.00
7900	Aménagement du territoire	32'839.84	27'860.00	45'100.00	21'000.00	45'100.00	21'000.00

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	ÉCONOMIE	119'945.65	74'811.14	160'330.00	52'700.00	140'657.50	56'700.00
8110	Agriculture administration, exécution et contrôle	681.76		1'190.00		1'190.00	
8180	Sciernes	875.06	1'764.00	2'060.00	1'700.00	2'060.00	1'700.00
8200	Sylviculture	9'314.20	623.00	45'870.00		20'370.00	
8400	Tourisme	62'290.30		65'970.00		71'897.50	
8406	Chalet de La Berra	42'801.06	45'900.00	38'760.00	40'000.00	38'760.00	44'000.00
8500	Industrie, artisanat et commerce	449.99		1'000.00		1'000.00	
8710	Production consommation	1'942.45	25'446.84	3'540.00	10'000.00	3'540.00	10'000.00
8900	Abattoir	1'590.83	1'077.30	1'940.00	1'000.00	1'840.00	1'000.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	175'069.78	6'355'397.24	224'970.00	6'476'231.43	235'520.00	6'381'699.54
9100	Impôts communaux ordinaires	126'088.31	4'217'859.64	182'850.00	4'480'255.00	183'950.00	4'245'129.11
9101	Impôts communaux spéciaux	301.05	1'025'917.79	100.00	819'200.00	100.00	925'200.00
9300	Péréquation financière intercommunale		424'331.00		484'066.00		496'599.00
9500	Part aux recettes sans affectation		156'714.10		164'629.00		186'490.00
9610	Administration de la fortune et de la dette	1'856.80	1'817.53	2'540.00	-200.00	2'540.00	
9630	Domaine + Gites + Parchets	44'273.18	23'975.75	32'390.00	23'500.00	41'890.00	23'500.00
9690	Immeuble passade et terrain	2'550.44	15'600.00	7'090.00	15'600.00	7'040.00	15'600.00
9900	Postes non ventilables		489'181.43		489'181.43		489'181.43

Résumé

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	792'902.99	111'542.08	832'680.00	101'000.00	824'797.00	103'000.00
1	ORDRE PUBLIC	199'950.67	163'176.90	157'745.95	96'080.00	148'612.32	96'080.00
2	FORMATION	2'561'214.88	506'204.73	2'710'426.65	529'640.00	2'842'025.30	548'715.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	622'630.74	14'149.19	618'213.35	20'050.00	596'662.89	21'950.00
4	SANTÉ	751'598.88	126'833.65	848'279.00	125'124.00	931'071.14	131'124.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1'530'472.62	600'416.69	1'618'699.65	623'090.00	1'711'884.98	628'870.00
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	884'771.39	159'590.56	931'011.00	117'800.00	983'837.00	99'800.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	986'262.66	834'680.40	1'069'835.00	902'755.00	1'042'680.00	917'850.00
8	ÉCONOMIE	119'945.65	74'811.14	160'330.00	52'700.00	140'657.50	56'700.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	175'069.78	6'355'397.24	224'970.00	6'476'231.43	235'520.00	6'381'699.54
TOTALISATION		8'624'820.26	8'946'802.58	9'172'190.60	9'044'470.43	9'457'748.13	8'985'788.54
Résultat			321'982.32		127'720.17		471'959.59

Budget 2025 - Investissements

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	FORMATION	731'654.90		4'069'000.00		6'000'000.00	
2170	Bâtiments scolaires	731'654.90		4'069'000.00		6'000'000.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	33'026.60					
3290	Halle sport et culture	33'026.60					
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	749'693.40	79'166.00	380'000.00		1'412'060.00	568'976.00
6150	Routes communales	749'693.40	79'166.00	380'000.00		1'412'060.00	568'976.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	118'779.64	76'223.28	1'710'500.00	1'247'374.00	1'689'500.00	1'247'375.00
7101	Approvisionnement en eau	71'633.69	68'453.09		50'000.00		50'000.00
7201	Traitement des eaux usées		7'770.19		50'000.00		50'000.00
7410	Corrections de cours d'eau	45'745.95		1'710'500.00	1'147'374.00	1'689'500.00	1'147'375.00
7900	Aménagement du territoire	1'400.00					
8	ÉCONOMIE	284'168.33	134'753.02	1'437'000.00	1'317'080.00	1'312'300.00	682'700.00
8180	Sciernes	234'594.53	134'753.02	1'348'000.00	1'317'080.00	1'312'300.00	682'700.00
8406	Chalet de La Berra	49'573.80					
8710	Production consommation			89'000.00			
9	FINANCES ET IMPÔTS	366'285.10	1'993'465.67	714'000.00		1'100'000.00	
9630	Domaine + Gites + Parchets	76'142.80		714'000.00		1'100'000.00	
9990	Clôture	290'142.30	1'993'465.67				

Résumé

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE						
1	ORDRE PUBLIC						
2	FORMATION	731'654.90		4'069'000.00		6'000'000.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	33'026.60					
4	SANTÉ						
5	PRÉVOYANCE SOCIALE						
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	749'693.40	79'166.00	380'000.00		1'412'060.00	568'976.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	118'779.64	76'223.28	1'710'500.00	1'247'374.00	1'689'500.00	1'247'375.00
8	ÉCONOMIE	284'168.33	134'753.02	1'437'000.00	1'317'080.00	1'312'300.00	682'700.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	366'285.10	1'993'465.67	714'000.00		1'100'000.00	

TOTALISATION 2'283'607.97 2'283'607.97 8'310'500.00 2'564'454.00 11'513'860.00 2'499'051.00

Résultat 5'746'046.00 9'014'809.00

Présentation des investissements

2.2.1 Réfection de la route du Belvédère - Etape 3 et Route de L'Obermoos

Comme annoncé en assemblée communale du 14 décembre 2023, les travaux de réfection de la Route du Belvédère 3ème étape, votés en 2022, avait été reportés en raison de soumissions largement supérieures au budget. Une nouvelle demande de crédit, qui annule les demandes précédentes, est présentée à l'assemblée communale pour cet objet.

Route du Belvédère - Etape 3

Chaussée

- Réfection de la route sur toute la longueur, 530 mètres
- Fraisage de la couche de roulement et concassage du coffre existant
- Stabilisation complète du coffre, soit : épandage du liant, malaxage avec engin approprié sur une profondeur de 30 à 40 cm jusqu'à ce que la couleur et la structure soient uniformes, humidification, etc...
- Réglage de la forme brute, cylindrage et compactage
- Couche de réglage en grave 0/22.4 pour planie ép. env. 8 cm
- Revêtement monocouche pour couche de roulement type ACT 16 N ép. 7 cm

Le nouveau revêtement reprendra les pentes et les dévers de l'existant avec un reprofilage de la route lorsque l'évacuation des eaux n'est pas adéquate. Largeur identique à la chaussée existante mais minimum 3.00 m.

Canalisations

- Réparation ponctuelle des défauts
- Nettoyage, fraisage et évacuation du calcaire
- Reconstruction des tronçons T-16, T-17 et T-18 (environ 80 m)

Route de L'Obermoos

Chaussée

- Réfection de la route sur toute la longueur, 110 mètres. Elargissement de la chaussée à 3'00 m
- Fraisage de la couche de roulement

- Construction d'un complément du coffre existant d'environ 50 cm de chaque côté de la route, en grave 0-45.
- Couche de réglage en grave 0/22.4 pour planie ép. env. 8 cm
- Revêtement monocouche pour couche de roulement type ACT 16 N ép. 7 cm

Le nouveau revêtement reprendra les pentes et les dévers de l'existant avec un reprofilage de la route lorsque l'évacuation des eaux n'est pas adéquate.

Canalisations

- Déplacement de la grille 63 et réduction de l'angle de raccordement entre les deux collecteurs.

Coût de l'investissement 2024	CHF	465'000.00
Subvention cantonale attendue	CHF	100'320.00
Subvention fédérale attendue	CHF	150'480.00
Coût à charge de la Commune	CHF	214'200.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00 %	CHF	4'284.00
Amortissement ordinaire	2.50 %	CHF	5'355.00



2.2.2 Réfection de la route communale de la Brèteneire - Partie supérieure

Depuis la rupture de la conduite d'eau communale intervenue le 26 juillet dernier, des déformations sont apparues sur la route de quartier de la Brèteneire partie supérieure.

Il est prévu une réfection de la chaussée existante pour la pose d'une couche de roulement sur une longueur d'environ 260 mètres (surface ~1'240 m²) comprenant les travaux principaux suivants :

- Renforcement du bord de chaussée selon besoins (longueur prévue ~85 m) sur une largeur de 50 cm avec un nouveau coffre ép. 50 cm
- Reprise du coffre existant sur une épaisseur de ~10 cm pour les secteurs fortement dégradés (surface ~350 m²)
- Fraisage des surfaces déformées et reprise contre existant
- Mise en place d'une planie ép. 5 cm et pose d'une couche de base type ACT 16N ép. 60 mm
- Pose d'une couche de roulement type AC 8 N ép. 30 mm sur la totalité du tronçon (surface ~1'240 m²)
- Curage, fraisage et contrôle vidéo des canalisations existantes y.c. réparations si nécessaires (estimation : 10m')
- Sondages et essais de plaques ME pour contrôle de la couche de fondation existante (3 pièces)
- Travaux de géomètre (relevés état existant, réabornement)
- Honoraires ingénieurs comprenant les phases SIA 31 à 53

Coût de l'investissement 2024	CHF	120'000.00
Subvention cantonale attendue	CHF	0.00
Subvention fédérale attendue	CHF	0.00
Coût à charge de la Commune	CHF	120'000.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00 %	CHF	2'400.00
Amortissement ordinaire	2.50 %	CHF	3'000.00

Budget 2025 du Foyer St-Joseph



Budget d'exploitation 2025

Soins et accompagnement	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	charges	produits	charges	produits	charges	produits
Coûts soins	3 936 675.31		3 987 675.89		4 107 780.00	
Facturation soins LAMAL		2 423 125.60		2 728 135.89		2 828 585.00
Facturation accompagnement		1 514 158.40		1 266 540.00		1 299 900.00
Matériel LiMA	35 572.31	34 329.85	20 000.00	5 000.00	37 000.00	34 000.00
Sous total	3 972 247.62	3 971 613.85	4 007 675.89	3 999 675.89	4 144 780.00	4 162 485.00
Immeubles Zible A et B	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Charges	produits	charges	produits	Charges	produits
Intérêts	83 076.52		120 000.00		90 000.00	
Amortissements	235 000.00		235 000.00		235 000.00	
Charges / locations	106 325.86	442 200.10	80 000.00	434 000.00	95 000.00	430 000.00
Sous total	424 402.38	442 200.10	435 000.00	434 000.00	420 000.00	430 000.00
Finances	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	charges	produits	charges	produits	charges	produits
Amortissement immeubles	307 706.00		145 000.00		311 300.00	
Contrib des Communes	119 285.00	274 689.00	108 000.00	411 046.00	108 000.00	288 000.00
Att/Prél réserves		65 000.00		0.00		150 000.00
Sous total	426 991.00	339 689.00	253 000.00	411 046.00	419 300.00	438 000.00
Services hôteliers	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	charges	produits	charges	produits	charges	produits
Salaires exploitation	990 542.86		890 115.00		1 108 400.00	
Charges soc. exploitation	205 481.55		229 131.00		246 900.00	
Frais de personnel	12 183.06		60 500.00		50 100.00	
Matériel médical Hsoins	4 474.80		10 000.00		5 000.00	
Produits alimentaires	168 196.97		153 550.00		168 000.00	
Cafétéria	16 296.81	61 044.20	16 700.00	30 000.00	17 000.00	52 000.00
Autres charges ménage	262 572.37		292 365.00		105 200.00	
Immeubles entretien	27 276.52		38 500.00		25 500.00	
Equipements entretien	42 311.78		40 000.00		45 000.00	
Achat d'équipements	19 936.81		30 000.00		30 000.00	
Eau, énergie	75 010.65		70 500.00		77 000.00	
Bureau et administration	64 862.55		53 150.00		61 200.00	
Autres charges/recettes	62 993.31	126 055.00	72 000.00	49 000.00	63 500.00	61 000.00
Taxes d'hébergement		1 838 750.00		1 800 000.00		1 847 000.00
Sous total	1 952 140.04	2 025 849.20	1 956 511.00	1 879 000.00	2 002 800.00	1 960 000.00
Récapitulatif	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	charges	produits	charges	produits	charges	produits
Soins	3 972 247.62	3 971 613.85	4 007 675.89	3 999 675.89	4 144 780.00	4 162 485.00
Immeubles Zible A et B	424 402.38	442 200.10	435 000.00	434 000.00	420 000.00	430 000.00
Finances	426 991.00	339 689.00	253 000.00	411 046.00	419 300.00	438 000.00
Services hôteliers	1 952 140.04	2 025 849.20	1 956 511.00	1 879 000.00	2 002 800.00	1 960 000.00
Totaux	6 775 781.04	6 779 352.15	6 652 186.89	6 723 721.89	6 986 880.00	6 990 485.00
Résultat	3 571.11		71 535.00		3 605.00	



Budget des investissements 2025

	Durée de l'amortissement en années	Montant annuel de l'amortissement	Taux d'intérêts	Intérêts	Charges annuelles	Objets déjà votés, travaux en cours	Montant de l'investissement
<i>Foyer</i>							
Ordinateurs et imprimantes	4	2 500.00	1.00%	100.00	2 600.00		10 000.00
Machines et matériel de nettoyage	10	3 500.00	1.00%	350.00	3 850.00		35 000.00
6 Chambres supplémentaires	33	25 757.58	1.00%	8 500.00	34 257.58		850 000.00
<i>Zible A et B</i>							
Réfection de la route	33	1 060.61	1.00%	350.00	1 410.61		35 000.00
<i>En cours</i>							
Totaux							930 000.00

Règlement des finances du Foyer-St-Joseph

Depuis le 1^{er} janvier 2021, toutes les communes, associations de communes et établissements doivent avoir un règlement des finances adopté par leur organe législatif respectif, puis approuvé par la Direction institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF). N'en disposant pas encore, le Foyer St-Joseph de La Roche présentera à l'assemblée communale du 12 décembre 2024 son règlement des finances.

Foyer Saint-Joseph La Roche **Règlement des finances (RFin)**

L'assemblée communale

Vu la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 (RSF 140.6) ;

Vu l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019(RSF 140.61),

Adopte :

Art. 1 But

Le présent règlement a pour but de définir les éléments importants régissant les finances du Foyer Saint-Joseph de La Roche, en complément à la législation cantonale en la matière et relevant de la compétence du Comité de Direction

Art. 2 Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)

1 Les investissements sont activés selon les directives curaviva et s'effectuent conformément à la pratique en vigueur dans le Canton de Fribourg régissant la méthode de calcul et de détermination des frais financiers servant au calcul de la moyenne cantonale. Les limites sont les suivantes :

- Limite de 5'000 francs pour les biens mobiliers et immobiliers ;
- Limite de 3'000 francs pour le matériel LAMal ;
- Limite de 20'000 francs pour les biens de masse.

2 Les investissements n'atteignant pas ces seuils sont portés au compte de résultats.

Art. 3 Compétences financières de la Commission de Direction (art. 67 al. 2 LFCo)

a) Dépense nouvelle (art. 33al. 1 let. aLFCo)

¹ Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 3'000 francs.

² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

Art. 4 b) Dépense liée (art. 73 al. 2 let. eLFCo)

¹Le conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

²Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 3 du présent règlement, la commission financière en prévise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCo).

Art.5 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)

¹Le conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10% du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit au maximum de 50'000 francs.

²Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 3 al. b) du présent règlement s'applique par analogie.

Art.6 d) Crédit supplémentaire

¹Le conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10% du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit au maximum de 10'000 francs.

²Toutefois, le conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 3 al. b) du présent règlement s'applique par analogie.

³ En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

⁴ Le conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance inférieurs à 2'000 francs peuvent ne pas être listés.

Il revient à la Commission de Direction le pouvoir de décision des dépenses indispensables au fonctionnement de l'établissement.

Art.7 Contrôle des engagements (art. 32 LFCo)

Le conseil communal tient le contrôle des engagements contractés, des crédits utilisés et des paiements effectués ainsi que, le cas échéant, de la répartition des crédits-cadres entre les projets individuels.

Art.8 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022, sous réserve de son approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Modification des statuts de la Corporation Berra-Gibloux



La Corporation Berra-Gibloux propose une modification de ses statuts adoptés le 5 juillet 2017.

Deux modifications sont soumises à l'assemblée de la Corporation le 14 novembre 2024. Elles devront également être approuvées par les assemblées communales.

Le Conseil communal de La Roche recommande à l'assemblée communale d'accepter la modification des statuts de la Corporation Berra-Gibloux.

Modification n° 1

Afin d'avoir la possibilité de mettre en réserve des excédents de produits, elle propose de modifier l'article 10 comme suit :

Ancienne teneur :

Art. 10 Attributions lettre g)

¹L'assemblée :

g) entérine la répartition du résultat financier entre les membres selon la clé de répartition prévue à l'art. 24 ;

Nouvelle teneur :

Art. 10 Attributions lettre g)

¹L'assemblée :

g¹) entérine la répartition du résultat financier entre les membres selon la clé de répartition prévue à l'art. 24

g²) en cas de résultat financier positif, l'assemblée a la possibilité d'attribuer tout ou partie du bénéfice aux réserves.

Modification n° 2

La Corporation Berra-Gibloux envisage de construire un nouveau centre forestier sur le territoire de la Commune de Marsens. Le projet est actuellement en phase d'enquête préalable. Le coût du projet est estimé à CHF 2'800'000.-.

Les statuts actuels prévoient pour les frais d'investissement une limite d'endettement fixée à CHF 1'000'000.-. Afin de pouvoir concrétiser ce projet de centre forestier, la Corporation Berra-Gibloux souhaite modifier l'article 32 alinéa 2 desdits statuts en fixant la limite d'endettement à CHF 3'000'000.-.

Ancienne teneur :

Art. 32.² : La limite d'endettement est fixée à

- a) 1'000'000.-- francs pour les frais d'investissements ;
- b) 300'000.-- francs pour le compte de trésorerie

Nouvelle teneur :

Art. 32.² : La limite d'endettement est fixée à

- a) **3'000'000.--** francs pour les frais d'investissements ;
- b) 300'000.-- francs pour le compte de trésorerie.

Implantation et esquisse du futur Centre forestier de Marsens :



6.1 Conseil général



A la suite de l'acceptation d'une proposition lors de l'assemblée communale du 21 mai 2024, le Conseil communal met au vote la question suivante :

L'assemblée communale accepte-t-elle de soumettre au vote la mise en place d'un Conseil général ?

Si l'assemblée accepte, une votation populaire sera organisée dans un délai de 180 jours suivant la décision. Le vote aura lieu en même temps qu'une prochaine votation fédérale, soit le 18 mai 2025.

En cas d'acceptation, le Conseil général débiterait lors de la législature 2026-2031. Le nombre de Conseillers généraux est défini par l'article 27 al. 1 de la Loi sur les communes fribourgeoises (LCo). Le Conseil communal proposera au vote un Conseil général de 30 membres.

Une séance d'information à la population sera organisée parallèlement à l'envoi du matériel de votation.

Le Conseil communal vous communique la liste des Conseils généraux déjà en place dans le district de la Gruyère :

Commune	Nombre d'habitants au 31.12.2023	Nombre de Conseillers généraux
Bulle	26'749	50
Charmey	2'665	30
Riaz	2'890	30
Vuadens	2'556	30

Comme l'assemblée va, par ce vote, acter un changement important, le Conseil communal rend attentive la population sur quelques avantages et inconvénients d'un Conseil général (liste succincte car le débat devra se faire dans le cadre de la votation).

Avantages	Inconvénients
- Regain d'intérêt pour la chose publique car 30 personnes sont impliquées de manière plus active. - Analyse plus approfondie des dossiers. - Le Conseil général comme tremplin pour intéresser de futurs Conseillers communaux. - Eviter les décisions en force sous l'émotion, ce qui permet de garantir une certaine stabilité. - Le Conseil général sert à la fois de contrôle et de soutien au Conseil communal. - Le Conseil général est une force de proposition pour relayer les besoins de la population. Le Conseil communal n'est plus en obligation de répondre à chaque demande de manière individuelle.	- Perte de participation citoyenne directe : Une assemblée communale permet à chaque citoyen de s'exprimer et de participer activement aux décisions. - Risque de cumuler les études pour justifier et lancer un projet. - Augmentation de la charge administrative globale. - Risque de perdre le pragmatisme du Conseil communal qui travaille sur le terrain. - Charges financières plus élevées. - Manque de transparence : Les décisions prises par un Conseil général peuvent être perçues comme moins transparentes ou moins démocratiques que celles issues d'une assemblée ouverte où chaque participant peut exprimer son opinion et voter.

6.2 Fixation du nombre de conseillers communaux pour la législature 2026-2031

Pour la prochaine législature 2026-2031, le Conseil communal propose de maintenir 7 membres au sein de l'exécutif, ceci au regard de la répartition harmonieuse des dicastères actuels.

Le Conseil communal estime que la fonction devrait être rendue plus attractive, notamment en revalorisant la rémunération en fonction des risques encourus. Cela permettrait aux Conseillers d'adapter plus facilement leur situation professionnelle et de mieux gérer les exigences de leur engagement en tant que miliciens.

Le règlement d'organisation du Conseil communal et sa rémunération étant de la compétence de l'organe exécutif, ils seront transmis pour information à la Commission financière avant la fin de la législature actuelle.

Projet de transformation et de rénovation de la ferme « Le Pelevuit »

Lors de l'assemblée communale du 15 décembre 2022, les citoyennes et citoyens approuvaient la proposition du Conseil communal de valoriser et rénover la ferme « Le Pelevuit » située sur le territoire de la Commune de Pont-la-Ville et acceptaient un budget de CHF 1'500'000.-.

Le Conseil communal souhaite informer la population sur l'avancement du projet réalisé par le bureau d'architecture A3 SA. Celui-ci consiste en la transformation de la ferme en deux appartements modernes et fonctionnels, un premier logement de 4,5 pièces et un second de 2,5 pièces.

Le permis de construire allant prochainement être octroyé, les travaux pourraient probablement débuter au début de l'année 2025.

Après le calcul des CFC, le coût des travaux de transformation est estimé à CHF 1'300'000.-. Le montant sera adapté dès réception des soumissions. Le coût est inférieur au budget puisque le projet de rénovation de la toiture du rural a finalement été écarté.



Changement au sein du Conseil communal

Un tout grand merci à Isabelle Yerly !

Afin d'assurer un renouvellement échelonné avant les prochaines élections qui auront lieu en 2026, notre Conseillère communale Isabelle Yerly a décidé de cesser son activité. Le lundi 30 septembre 2024, Isabelle a participé à sa dernière séance après avoir siégé durant 17 ans.

Elle a mené d'une main de maître le renouvellement de notre réseau routier et piétons tout en assurant l'assainissement de notre éclairage public et de nos bâtiments. Pour ses collègues, Isabelle a non seulement apporté une petite touche féminine au Conseil mais était surtout une collègue très appréciée.

Le Conseil communal et le personnel tiennent à lui adresser leur profonde gratitude pour les 17 années de service qu'elle a consacré à notre commune et lui souhaitent tout le meilleur pour ses futurs projets.

Bienvenue à Lucien Decollogny !

Lors de l'élection complémentaire du dimanche 6 octobre 2024, Lucien Decollogny a obtenu la majorité absolue avec 176 voix. Après son assermentation par la Préfecture de la Gruyère, Lucien a débuté ses fonctions le 28 octobre 2024. C'est avec enthousiasme qu'il a repris la gestion des routes, des bâtiments, de la déchetterie et du personnel de l'édilité.

Ayant suivi toute sa scolarité à La Roche, Lucien, 29 ans, a souhaité se lancer un nouveau défi en rejoignant l'équipe de l'exécutif. Logisticien de formation, il travaille actuellement au sein du Groupe Liebherr.

L'exécutif et le personnel communal se réjouissent de la future collaboration et lui souhaitent plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Conseil communal – Répartition des dicastères

Nom, prénom, Fonction	Dicastères	Commissions, représentations dans les sociétés et délégations aux associations
GAILLARD Bertrand Syndic 078 750 34 26	Administration, relations publiques, culture, sport, Foyer St-Joseph, déneigement, justice, protection juridique	Président de la Commission du Foyer St-Joseph de La Roche Membre de la Commission du personnel communal Membre du comité de l'Association des communes fribourgeoises (ACF) Membre au comité de l'Association régionale la Gruyère (ARG) Délégué à la Corporation forestière Berra-Gibloux Membre du Conseil d'administration SRM La Berra SA Président de la Commission de bâtisse du bâtiment scolaire Membre de l'Intersociété Délégué de l'Association intercommunale sports en Gruyère (AISG) Délégué au Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) Délégué du Cycle d'orientation de la Gruyère Représentant au comité les Rochois et Villapontains d'ici et d'ailleurs
MORET Thierry Vice-Syndic 079 768 54 20	Finances, affaires sociales, crèches, santé, Service des curatelles	Président du Groupe de pilotage du Service des curatelles Membre du comité de surveillance de la SRM La Berra SA Membre du comité de la Crèche Tsamala Membre de la Commission de bâtisse du bâtiment scolaire Membre de la Commission du personnel communal Membre de la Commission des Séniors Délégué à l'Association des communes fribourgeoises (ACF) Délégué à l'Association régionale la Gruyère (ARG) Délégué à l'Association Option Gruyère Délégué au Réseau Santé et Social de la Gruyère Délégué du Cycle d'orientation de la Gruyère

BRODARD Xavier Conseiller 079 772 96 77	Forêts, endiguements, gîtes et parquets, parcs publics et chemins pédestres	Président de la Corporation Berra-Gibloux Membre de la Commission de l'accueil extra-scolaire Membre du Conseil d'administration de la SRM La Berra SA Membre de Forêt Gruyère Délégué à l'Association intercommunale sports en Gruyère (AISG)
CARMINE Gionata Conseiller 078 723 23 91	Ecole, bâtiment de l'école, formation, service médical des écoles, accueil extra-scolaire, cimetière	Président du Groupe de pilotage de l'accueil extra-scolaire Membre de la Commission de bâtisse du bâtiment scolaire Membre du Comité du Cycle d'orientation de la Gruyère Membre du Conseil des parents du Cercle scolaire Membre de la Commission d'aménagement
KOLLY Fabien Conseiller 079 548 99 56	Réseau d'eau, épuration, abattoir, agriculture	Délégué à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin versant Sionge (AIS)
MICHOUD Jämes Conseiller 079 374 87 11	Aménagement du territoire, cité de l'énergie, protection civile, point de rencontre d'urgence, affaires militaires, service du feu	Président de la Commission d'aménagement Délégué du Cycle d'orientation de la Gruyère Délégué au Secours Sud Fribourgeois
DECOLLOGNY Lucien Conseiller 079 583 83 22	Bâtiments, déchetterie, édilité, routes, tourisme, trafic régional	Délégué à l'Association du Sentier du Lac de la Gruyère (ASLG) Délégué à l'Association régionale la Gruyère (ARG) Délégué à la Gruyère Tourisme Délégué au Réseau Santé et Social de la Gruyère

Taxes communales 2024

Contribution immobilière 2025

Taxe non-pompier

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le corps des sapeurs-pompiers du Bataillon Sud est géré par le Secours Sud Fribourgeois.

Qui sont astreintes au service ?	Toutes les personnes valides, âgées de 18 à 40 ans, indépendamment de leur sexe ou de leur nationalité.
Quel est le montant de la taxe ?	CHF 150.- par personne. Les couples mariés paient désormais chacun CHF 150.- soit au total CHF 300.-.
Qui est concerné par la taxe ?	Les citoyens qui ne sont pas incorporés dès le 1 ^{er} janvier de l'année des 20 ans jusqu'au 31 décembre de l'année des 40 ans.
Les jeunes en formation doivent-ils payer la taxe ?	Les jeunes en formation ne sont pas exemptés et doivent payer la taxe dès l'année de leur 20 ^{ème} anniversaire.
Quand est-elle facturée ?	La taxe non-pompier 2024 sera facturée en février 2025 avec échéance à fin mars 2025.

Taxe chien

Montant de la taxe :	CHF 50.- par chien et par année. La facturation se base sur la liste reçue de la Recette d'Etat (Préfecture) et de la banque de données AMICUS. Les propriétaires ont l'obligation d'inscrire leur chien sur AMICUS. Le numéro d'identifiant est obtenu auprès de la Commune.
Quand est-elle facturée ?	La taxe chien 2024 sera facturée en février 2025 avec échéance à fin mars 2025.

Taxe ordures ménagères

Montant des taxes :

- Taxe de base CHF 48.65 par personne TTC
CHF 86.50 par résidence secondaire TTC

- Taxe au poids CHF 0.65 par Kg TTC

- Carte CHF 20.- TTC

Qui est concerné ? Les citoyens dès le 1^{er} janvier de l'année des 18 ans.

Exemption : Les jeunes en formation âgés de 18 à 25 ans ne paient pas la taxe pour autant qu'ils fassent parvenir à l'administration communale une copie de leur certificat d'étude ou d'apprentissage.

Quand est-elle facturée ? La taxe 2024 est facturée en février 2025 avec échéance à fin mars 2025.

Contribution immobilière

Taux : 1,50 pour mille de la valeur fiscale

La contribution immobilière 2025 sera facturée en mars 2025 avec échéance à fin avril 2025.

Déclaration d'impôt



vous aide à remplir votre déclaration d'impôt !

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un-e bénévole expérimenté-e.

Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2025, ce service aura lieu **du 3 février 2025 au 30 avril 2025**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 20 janvier 2025 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessus).

N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

www.fr.prosenectute.ch

Calendrier des consultations 2025

Puériculture et consultations parents-enfants

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
 Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



District de la Gruyère

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, téléphone au 026 347 38 83

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
Bulle	Centre de puériculture Rue de la Sionge 67 rez-de-chaussée	Sur rendez-vous, tous les jours de la semaine		
Châtel-sur-Montsalvens	Salle communale Au Village 2 rez-de-chaussée	Le 2^{ème} mardi du mois, l'après-midi 14 janvier 11 février 11 mars 8 avril 13 mai 10 juin 8 juillet 12 août 9 septembre 14 octobre 11 novembre 9 décembre		
La Roche	Foyer St-Joseph Rte de Fribourg 54 rez-de-chaussée	Le 3^{ème} lundi du mois, l'après-midi 20 janvier 17 février 17 mars 14 avril (2ème) 19 mai 16 juin 21 juillet 18 août 15 septembre 20 octobre 17 novembre 15 décembre		
Villars-sous-Mont	Home de la Vallée de l'Intyamon Rte de l'Intyamon 117 1 ^{er} étage	Le 4^{ème} lundi du mois, l'après-midi 27 janvier 24 février 24 mars 28 avril 26 mai 23 juin 28 juillet 25 août 22 septembre 27 octobre 24 novembre 22 décembre		
Centre de puériculture de la Gruyère Rue de la Sionge 67 1630 Bulle rez-de-chaussée		Plus d'informations ? Tél. 026/347.38.83		



Réduction des primes d'assurance-maladie 2025

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après :

Les informations relatives au calcul du revenu déterminant sont consultables sur le site internet de la Caisse de compensation www.caisseavsfr.ch

Enfant(s) à charge	Célibataire Divorcé(e) Veuf(ve) Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant	CHF 37'000	CHF 65'000
1 enfant	CHF 57'400	CHF 79'000
2 enfants	CHF 71'400	CHF 93'000
3 enfants	CHF 85'400	CHF 107'000
4 enfants	CHF 99'400	CHF 121'000
5 enfants	CHF 113'400	CHF 135'000
6 enfants	CHF 127'400	CHF 149'000

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. La demande de réduction des primes doit être présentée au plus tard le 31 août 2025. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes ?

Au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Que doit-on joindre à la formule de demande ?

- pour les personnes assujetties à l'impôt à la source, attestation d'impôt à la source 2023 délivrée par le SCC
- certificat(s) d'assurance-maladie valable(s) dès le 1er janvier 2025
- attestation d'études ou copie du contrat d'apprentissage pour les enfants à charge âgés de 19 à 25 ans

Formulaire à télécharger sur :

Sur le site de la Caisse de compensation ou sur le site internet de la Commune de La Roche :

<https://www.caisseavsfr.ch/>

www.la-roche.ch

Prestations complémentaires

Qu'est-ce que les prestations complémentaires (PC) ?

Leur but est de couvrir les besoins vitaux des personnes bénéficiant de rentes AVS ou de l'AI.

Qui peut avoir droit aux PC ?

Pour bénéficier de prestations complémentaires, il faut :

- être un bénéficiaire de rente de l'AVS, de rente de l'AI, d'allocation pour impotent de l'AI (après 18 ans), ou d'indemnité journalière de l'AI pendant six mois au moins ;
- ne pas disposer d'une fortune nette supérieure à CHF 100'000.- (personnes seules), CHF 200'000.- (couples) ou CHF 50'000.- (enfants et orphelins) ;
- être domicilié-e et avoir sa résidence habituelle en Suisse ;
- avoir un des critères ci-dessous :
 - nationalité suisse
 - être d'un ressortissant d'un Etat membre de l'UE/AELE
 - nationalité étrangère ayant habité en Suisse de manière ininterrompue durant dix ans
 - réfugié ou apatride ayant habité en Suisse de manière ininterrompue durant cinq ans

Où faire sa demande PC ?

Toute personne désirant bénéficier de prestations complémentaires à l'AVS/AI doit déposer une demande sur la formule officielle auprès de la Caisse de compensation du canton de Fribourg.

Où se renseigner ?

- Sur le site internet www.ecasfr.ch
→ Assurances → PC → Prestations complémentaire
- Par téléphone : 026 426 73 00

Défibrillateurs à La Roche

La Commune de La Roche et la Banque Raiffeisen se sont munies de défibrillateurs afin de sauver la vie de personnes atteintes de malaises cardio-vasculaires soudains.

Ils sont accessibles sur les sites suivants :

**WC publics du Brand**

Rte de la Berra 92
1634 La Roche
Libre d'accès

WC handicapé du bord du lac

Rte du Lac 29
1634 La Roche
Libre d'accès

Halle Sport & Culture

Rte de la Gruyère 16
1634 La Roche
Libre d'accès

Bâtiment édilitaire

Rte de la Gruyère 9 b
1634 La Roche
Libre d'accès

Banque Raiffeisen (sas du bancomat)

Rte de Fribourg 11
1634 La Roche
Libre d'accès

Foyer St-Joseph

Route de Fribourg 54
1634 La Roche
Accessible à l'intérieur

Chalet de La Berra

La Berra 394
1634 La Roche

Une urgence vitale, que faire ?

Composez le 144 !



Les secours vous poseront toutes les questions utiles et vous indiqueront l'emplacement du défibrillateur le plus proche de vous.

Commission Séniors

La Commission Séniors de la Commune de La Roche a le plaisir d'inviter chaque mois toutes les aînées et tous les aînés, domicilié(e)s dans la commune à se retrouver pour une nouvelle rencontre.

Planning 2025 :

Dates	Activités
JE 16.01.2025	Visite de la ferme de la Pra
JE 20.02.2025	Conférence sur les assurances sociales, salle La Berra
JE 20.03.2025	Rencontres-jeux, salle La Berra
JE 17.04.2025	Visite du Fort de Chillon
JE 15.05.2025	Visite de l'entreprise Portes Brodard à La Roche
JE 26.06.2025	Tour sur le Lac de la Gruyère et île d'Ogoz
JE 17.07.2025	Visite de l'entreprise Roland à Morat
JE 31.07.2025	Apéritif durant les festivités du 1 ^{er} août à La Roche
JE 21.08.2025	Visite du Foyer St-Joseph à La Roche
JE 18.09.2025	Rencontres-jeux, salle La Berra
JE 16.10.2025	Repas chasse
JE 20.11.2025	Rencontres-jeux, salle La Berra
DI 14.12.2025	Noël des Aînés

Le planning des activités n'est pas définitif et pourrait éventuellement être modifié. Le programme détaillé sera publié dans le journal Le Messenger quelques semaines avant l'évènement.

Au plaisir de vous retrouver lors d'une prochaine réunion !

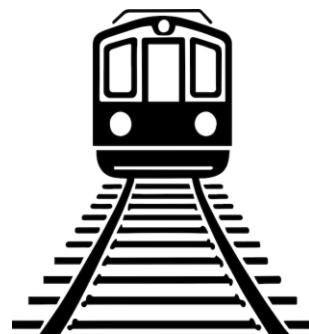


Vente de cartes journalières CFF

Depuis le 1^{er} février 2024, la commune vend des cartes journalières dégriffées.

Deux niveaux de prix sont proposés (1^{ère} ou 2^{ème} classe avec ou sans abonnement demi-tarif). Chaque carte est nominative et émise comme billet mobile ou papier.

La disponibilité des cartes pourra être vérifiée sur le site suivant : www.cartejournaliere-commune.ch.



Les cartes ne peuvent pas être réservées par téléphone mais uniquement au guichet du secrétariat communal durant les horaires d'ouverture suivants :

Lundi	08h00 - 11h15
Mardi	08h00 - 11h15
Mercredi	FERME
Jeudi	08h00 - 11h15 13h30 - 19h00
Vendredi	13h30 - 16h00

Tarifs :

Classe et segment	Niveau de prix 1 Disponible jusqu'à 10 jours avant le jour du voyage	Niveau de prix 2 Disponible jusqu'à 1 jour avant le jour du voyage
2 ^{ème} classe, avec ½ tarif	CHF 39.-	CHF 59.-
2 ^{ème} classe, sans ½ tarif	CHF 52.-	CHF 88.-
1 ^{ère} classe, avec ½ tarif	CHF 66.-	CHF 99.-
1 ^{ère} classe, sans ½ tarif	CHF 88.-	CHF 148.-

Commander une attestation de domicile depuis chez vous !

Vous devez attester de votre domicile pour une démarche officielle ou dans un autre but ?

Nous vous délivrons volontiers une attestation de domicile qui confirme votre adresse et la durée de votre résidence dans notre commune.

Dès à présent vous pouvez le faire sans devoir vous déplacer au guichet de l'administration communale.



ATTESTATION



Comment procéder ?

1. Scanner le code QR ou aller sur le site internet communal www.commune@la-roche.ch à la page du contrôle des habitants
2. **Services**
3. Sélectionner sous **Contrôle des habitants** « **Attestation de domicile** » et prendre connaissance de sa description
4. Se connecter au guichet virtuel, créer votre compte au besoin.
5. Compléter le formulaire sur le guichet virtuel.

Statistiques du contrôle des habitants



Le nombre d'habitants de la commune au 31 octobre 2024, s'élève à **1954**. Mouvements durant l'année 2024 :

- Arrivées : 188
- Départs : 90
- Naissances : 17

13 jeunes nés en 2006 ont atteint leur majorité durant cette année. Afin de marquer officiellement leur entrée dans la vie civique, le Conseil communal les a conviés cet automne à un LaserGame suivi d'un souper.

Ouverture des routes communales durant la saison hivernale

Comme pour les années précédentes, le déneigement et le salage des routes communales seront effectués par l'entreprise Yerly Transports SA, à La Roche.

Nous tenons à vous rappeler que cette entreprise fait de son mieux pour déneiger les routes le plus rapidement possible en fonction de l'importance de ces dernières. De manière générale, seules les routes présentant une forte pente seront salées.

Pour éviter tous dégâts, nous vous enjoignons à piquer et/ou protéger les endroits critiques (bordures, haies...) de votre propriété qui seraient exposés au passage des chasse-neige.

Nous comptons sur votre compréhension et profitons de ces quelques lignes pour vous inviter à équiper votre véhicule correctement en prévision de la saison à venir.



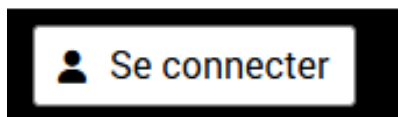
Manifestation temporaire Demande d'autorisation digitalisée

Dès le 1^{er} janvier 2025, les demandes d'autorisation lors de manifestations temporaires (patente K ou prolongation) devront obligatoirement être envoyées sous la forme digitale. Les formulaires en format papier seront dès lors remplacés par un formulaire en ligne via le Guichet virtuel de l'Etat de Fribourg.

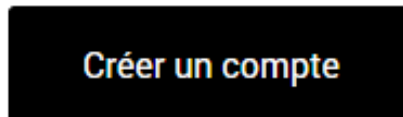
Comment accéder au Guichet virtuel ?

Sur le site internet : <https://egov.fr.ch>

Veuillez ensuite vous connecter ou créer un compte.



ou



Quel est le délai à respecter ?

Le délai pour le dépôt de la demande d'autorisation est de minimum 60 jours avant la manifestation.

Qui délivre l'autorisation ?

Cette autorisation est délivrée par la préfecture du district dans lequel se déroule la manifestation.

Que faire en cas de doute ?

L'administration communale et la Préfecture de la Gruyère sont à disposition pour répondre aux questions.

- Administration communale : 026 413 90 40
- Préfecture de la Gruyère : 026 305 64 00

MEMO Déchets

Nos déchets sont des ressources : préservons-les ensemble.
Evitons le gaspillage, trions et valorisons !

Votre [guide des déchets](#) est consultable sur le site www.memodechets.ch et sur l'application en scannant le QR code suivant :



MEMO Déchets, c'est qui ?

s a i d e f

Vos déchets, **source d'énergie** !

Sise sur la commune de Posieux/Hauterive FR, l'usine SAIDEF, en fonction depuis 2001, traite et valorise les déchets des communes de sa zone d'apport. En 2006, l'entreprise s'est dotée d'une installation valorisant les boues des stations d'épuration.



Les **matières** ça se gère !

Vadec SA Réseau de valorisation des déchets - Arc jurassien est l'entreprise régionale d'intérêt public chargée de la gestion globale des déchets dans le centre de l'Arc jurassien suisse.



Une **gestion** des déchets sûre, propre et durable pour **préserver** et **protéger** nos ressources vitales.

Arc Jurassien Déchets® est un concept orienté vers l'avenir qui, par son engagement environnemental et durable, permet une prise en charge fiable et optimale des déchets.

Calendrier de l'Intersociété 2024-2025

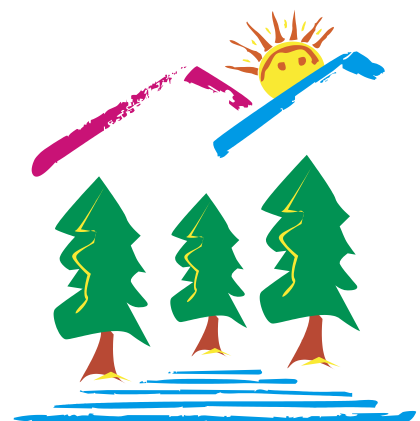
DECEMBRE			
VE	6 décembre	St-Nicolas dans les maisons	
VE	6 décembre	Noël Villageois	PLV
VE	6 décembre	St-Nicolas de l'Echo des Roches	MV
SA	7 décembre	St-Nicolas dans les maisons	
SA	7 décembre	Noël Villageois	PLV
SA	7 décembre	Match aux cartes organisé par la course de côte	HSC
DI	8 décembre	St-Nicolas cortège et discours	Ecole
VE	13 décembre	Noël Villageois	PLV
DI	15 décembre	Noël des Aînés	HSC
DI	15 décembre	Concert des Mi-La-MI	Eglise
SA	21 décembre	Crèche vivante	Brand
JE	26 décembre	Loto de la jeunesse	HSC
JANVIER			
ME	1er janvier	Loto des Accordéonistes	HSC
MA	14 janvier	Assemblée de l'Intersociété	MV
SA	25 janvier	Course Inferno	La Berra
SA	25 janvier	Soirée fondue	PLV
JE	30 janvier	Sortie peau de phoque avec Gottéron	Berra
FEVRIER			
SA	1er février	Tournoi Moskitos	HSC
SA	1er février	Course de skis	Berra
DI	2 février	Tournoi Moskito	HSC
DI	2 février	Course de skis	Berra
SA	8 février	Match aux cartes (par le groupement des dames)	PLV
SA	15 février	Souper de soutien du Foot	HSC
MARS			
VE	21 mars	Concert annuel de la Fanfare	HSC
SA	22 mars	Concert annuel de la Fanfare	HSC
SA	29 mars	Concert annuel des accordéonistes	HSC

AVRIL			
SA	5 avril	Soirée choucroute du chœur mixte	HSC
VE	11 avril	Loto des enfants	HSC
JE	17 avril	Souper de soutien du Hockey club	Terrain
VE	18 avril	Tournoi de skater hockey	Terrain
SA	19 avril	Tournoi de skater hockey	Terrain
SA	19 avril	Loto des Carabiniers	HSC
DI	20 avril	Tournoi de skater hockey	Terrain
MAI			
JE	1er mai	Premier mai de la Jeunesse	
VE	16 mai	Concert de préparation fête cantonale (Fanfare)	HSC
DI	18 mai	Groupe E Tour arrivée au brand	Brand
SA	24 mai	Concert des Mi-La-Mi	HSC
JUIN			
SA	14 juin	Course de côte	
SA	14 juin	Concert annuel de la chanson de Thusy	PLV
DI	15 juin	Course de côte	
JUILLET			
JE	10 juillet	Assemblée de l'intersociété	MV
AOÛT			
VE	1 ^{er} août	Festivités organisées par la Société de Jeunesse	HSC
VE	15 août	Bénédiction de la bannière de la société de tir « Les Carabiniers »	

PLV ➔ Pont-la-Ville

HSC ➔ Halle Sport & Culture à La Roche

MV ➔ Maison de Ville à La Roche



Sapins de Noël



Comme chaque année, la Commune de La Roche met gratuitement à disposition de ses citoyens des sapins de Noël.

Nous vous invitons à venir les chercher à la déchetterie communale le **samedi 7 décembre 2024 entre 07h30 et 11h30**.

Fermetures hivernales

Le Conseil communal vous annonce les différentes fermetures durant les fêtes de fin d'année :

Secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé du **jeudi 19 décembre 2024** à 19h00 au **vendredi 3 janvier 2025** inclus.

Réouverture le **lundi 6 janvier 2025 à 08h00**.



Déchetterie communale

- **Fermée** les mardis 24 et 31 décembre 2024
- **Ouverte** les samedis 28 décembre 2024 et 4 janvier 2025

Pensez suffisamment tôt à **vos recharges de cartes à prépaiement pour la déchetterie**, ainsi qu'à tout autre document dont vous pourriez avoir besoin durant cette période.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année.

Secrétariat communal

Horaires habituels

Lundi 08h00 - 11h15
Mardi 08h00 - 11h15
Mercredi FERME
Jeudi 08h00 - 11h15 / 13h30 - 19h00
Vendredi 13h30 - 16h00

Commune de La Roche
Route de la Gruyère 9
Case postale 18
1634 La Roche FR

Tél +41 26 413 90 40
<http://www.la-roche.ch/>
commune@la-roche.ch



Coordonnées utiles	
Commune de La Roche	026 413 90 40
Ecole primaire, salle des maîtres	026 413 22 38
Ecole primaire, Directeur des écoles, M. Adriano Vellone	079 327 25 42
Accueil extra-scolaire de La Roche	079 868 54 84
Foyer St-Joseph	026 414 96 96
Cabinet médical de La Roche	026 564 30 30
Cabinet vétérinaire de La Roche	026 413 50 83
Police	117
Feu	118
Ambulance	144
Intoxications	145
Médecin de garde pour la Gruyère	0800 170 171
Hôpital Fribourgeois, site de Riaz	026 306 40 00
Hôpital Fribourgeois, site de Fribourg	026 306 00 00
Permanence dentaire	026 919 35 30
Vétérinaire de garde pour la Gruyère	0900 611 611
Office de l'état civil du Canton de Fribourg	026 305 14 17
Justice de Paix de la Gruyère	026 305 86 40
Service des curatelles Jogne - Rive Droite	026 413 94 00
Réseau Santé et Social de la Gruyère / Service de soins à domicile	026 919 00 19
Service Social de la Gruyère	026 919 63 63
Paroisse catholique de La Roche unité pastorale Notre Dame de Compassion	026 919 61 00



LE CONSEIL AINSI QUE LE
PERSONNEL COMMUNAL
VOUS ADRESSENT LEURS
MEILLEURS VOEUX À
L'APPROCHE DES FÊTES DE
FIN D'ANNÉE !

JOYEUX

Noël

&

BONNE

Année